

**ARRETE n° 24-291**

Portant nomination Responsable adjoint de branche ingénieur GI

Le Directeur de l'Université de Technologie de Troyes,

Vu le Code de l'éducation, et notamment l'article L. 715-3 ;  
Vu les statuts et le règlement intérieur de l'établissement ;  
Vu le règlement DFP visé par le CE du 06 juin 2024 et par le CA du 20 juin 2024.

**ARRETE**

**Article 1 :**

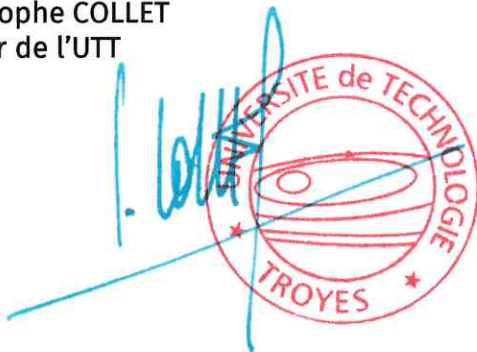
Monsieur Murat AFSAR, enseignant chercheur, est nommé Responsable adjoint de branche ingénieur Génie Industriel GI à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024 pour une durée de 4 ans et cela jusqu'au 30 août 2028.

**Article 2 :**

Cette fonction relève du point « A-3-3-7 Responsabilité adjoint de branche ingénieurs » du Référentiel d'Equivalences Horaires.

Fait à Troyes, le 09 juillet 2024,

Pr Christophe COLLET  
Directeur de l'UTT



Original : Service des Affaires Juridiques

Copies : Intéressé  
DRH

Diffusion générale : [www.utt.fr](http://www.utt.fr)